Comment Investir Efficacement en Afrique? Quel rôle pour les parlementaires?

Écrit par Carin Smaller, conseiller en Agriculture et Investissement, IISD

Note servant de base de discussion sur l'investissement étranger dans les domaines des terres agricoles et de l'eau

Préparé pour le séminaire, « Comment investir efficacement en Afrique », 21-22 Juillet 2011, organisé par le Parlement Panafricain en collaboration avec l'Institut International du développement durable (IIDD) et l'Institut pour les Etudes sur la pauvreté, la terre et l'agriculture (IEPTA)

© 2011 l'Institut international du développement durable Publié par l'Institut international du développement durable

l'Institut international du développement durable

L'Institut international du développement durable (IISD) contribue au développement durable en formulant des recommandations sur les politiques concernant le commerce et les investissements internationaux, la politique économique, les changements climatiques et l'énergie, la gestion du capital naturel et social ainsi que le rôle habilitant des technologies de l'information dans ces domaines. Nous rendons compte des négociations internationales et partageons le savoir que nous avons acquis lors de projets collaboratifs. Cela se traduit par une recherche plus rigoureuse, un développement des capacités dans les pays en développement, des réseaux de meilleure qualité entre le Nord et le Sud ainsi que de meilleures connexions mondiales entre les chercheurs, praticiens, citoyens et décideurs.

L'IISD a pour vision un mieux-vivre durable pour tous, et pour mission d'assurer un avenir durable aux sociétés en favorisant l'innovation. L'IISD est un organisme de bienfaisance enregistré au Canada, et visé par l'alinéa 501(c)(3) de l'Internal Revenue Code des États-Unis. Il bénéficie de subventions de fonctionnement de base du gouvernement du Canada, qui lui sont versées par l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le Centre de recherche pour le développement international (CRDI) et Environnement Canada, ainsi que du gouvernement du Manitoba. Des fonds de projets lui sont également accordés par différents gouvernements, au Canada comme à l'étranger, des organismes des Nations Unies, des fondations et des entreprises privées.

Siège de l'IISD

161 avenue Portage est, 6ème étage, Winnipeg, Manitoba, Canada R3B 0Y4 Tél: +1 (204) 958-7700 | Téléc: +1 (204) 958-7710 | Site web: www.iisd.org

Comment Investir Efficacement en Afrique? Quel role pour les parlementaires?

Septembre 2011

Note servant de base de discussion sur l'investissement étranger dans les domaines des terres agricoles et de l'eau

Préparé pour le séminaire, « Comment investir efficacement en Afrique », 21-22 Juillet 2011, organisé par le Parlement Panafricain en collaboration avec l'Institut International du développement durable (IIDD) et l'Institut pour les Etudes sur la pauvreté, la terre et l'agriculture (IEPTA)

Écrit par Carin Smaller, conseiller en Agriculture et Investissement, IISD

Carin Smaller est conseillère pour les questions agricoles et d'investissement auprès de l'IISD. Elle a dirigé le bureau de Genève de l'Institut pour la politique agricole et commerciale (IATP) où elle suivait les négociations de l'OMC, rédigeait le bulletin bimestriel Geneva Update, et donnait des informations et analyses sur les questions agricoles aux négociateurs commerciaux et aux groupes de la société civile des pays en développement. Carin a également développé des approches alternatives pour le commerce agricole basées sur les droits de l'homme. Avant de travailler avec l'IATP, elle travaillait avec 3D, une ONG oeuvrant dans le commerce et les droits humains, ainsi que sur des projets pour le PNUD, l'Agence australienne d'aide pour le développement international (AusAID) et le Service allemand de développement au Népal.

Table des matières

1.0	Introduction	1
1.1	Réponse des parlementaires	1
2.0	Faits et chiffres fondamentaux	.2
3.0	Questions économiques et sociales	.2
4.0	Le paysage juridique	.4
5.0	Accès à l'information	.5
6.0	Conclusions et questions pour les parlementaires	.7
7. 0	Matériel de lecture	8

1.0 Introduction

Après des années de négligence, l'agriculture est à nouveau à la mode. Il y a une nouvelle vague d'investissement dans les terres agricoles et dans le domaine de l'eau, principalement en Afrique. Un accroissement considérable du nombre de reportages dans les medias ainsi qu'une série d'études en confirment l'étendue et les conséquences. La force motrice qui soutient l'investissement est la demande croissante de produits alimentaires et de biocarburants, associée à la pénurie croissante et à la rareté de l'eau qui obligent certains gouvernements à se tourner vers l'extérieur. Le secteur financier, notamment les souscriptions privées et les fonds spéculatifs saisissent ces nouvelles opportunités.

La ruée des investisseurs a été déclenchée en réponse à l'essor des biocarburants à partir de 2003 et aux crises alimentaire et financière de 2008. Mais, en Janvier 2011, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a averti d'un autre «choc des prix alimentaires» qui pourrait conduire à une crise alimentaire prolongée. L'indice des prix alimentaires a augmenté de 32 pour cent entre les mois de Juin et de Décembre 2010. Des émeutes causées par la situation alimentaire ont à nouveau éclaté dans quelques pays africains.

Les zones rurales et le secteur agricole ont désespérément besoin d'investissements. Un milliard de personnes se couchent chaque soir le ventre vide. Soixante dix pour cent de ces personnes vivent dans les zones rurales et dépendent de l'agriculture pour leur subsistance. Par ailleurs, de nouvelles sources d'investissement pourraient soutenir l'engagement pris en 2003 par les chefs d'Etat africains dans la Déclaration de l'union africaine de Maputo, préconisant « l'affectation d'au moins 10 pour cent des ressources budgétaires nationales à la mise en œuvre des politiques agricoles et de développement rural dans les cinq ans. »

1.1 Réponse des parlementaires

Lors de la troisième session ordinaire de la deuxième législature, en octobre 2010 à Midrand, en Afrique du Sud, le Parlement panafricain a approuvé les recommandations de la Commission Permanente sur l'Economie Rurale, l'Agriculture, les ressources Naturelles et l'Environnement, consistant à hiérarchiser les enjeux autour de l'investissement dans les terres agricoles et son implication sur la sécurité alimentaire et la paix, notamment :

- Qu'une sensibilisation sur l'accaparement des terres soit menée au moyen d'ateliers et de forums régionaux et continentaux afin d'informer les parlementaires et les citoyens sur cette question;
- Que l'équivalent de la Conférence des Ministres africains de l'environnement (AMCE) et du Conseil des Ministres africains de l'eau (AMCOW) soit mis en place par les ministres africains en charge de la terre;
- Que des directives sur la bonne gouvernance des terres soient développées [afin de soutenir l'opérationnalisation du Cadre de l'Union africaine et les lignes directrices de la politique foncière, adoptée par les chefs d'Etat à Tripoli en Juin 2009;]
- Que les règles sur ces investissements spéciaux soient érigées de manière à garantir les avantages de ces investissements pour les pays et les citoyens africains.

Pour soutenir ces efforts, l'Institut International du Développement Durable (IIDD), présente ce document de travail pour contribuer à la discussion sur l'identification de rôles pour les parlementaires qui devront examiner et soutenir des actions et des efforts au niveau national, régional et panafricain. Un certain nombre d'exemples tirés des pays constituent des illustrations de ce qui se passe à travers le continent. Le document se termine par une série de questions que les parlementaires pourront examiner ainsi que par une liste de documents à lire par pays.

2.0 Faits et chiffres fondamentaux

Un ensemble croissant de documents issus des efforts de recherche a été publié depuis 2009 et fournit des informations sur les tendances des investissements étrangers dans les terres et le domaine de l'eau. La recherche comprend des informations sur l'ampleur et la taille des transactions foncières, les pays cibles, les pays investisseurs, la nature des contrats entre Etats et investisseurs, le type d'investisseurs du secteur privé, notamment les souscriptions privées et des fonds spéculatifs, L'impact des droits sociaux, économiques et humains sur les communautés, ainsi que les types de réaction, notamment par des modèles commerciaux alternatifs. Une liste de documents de recherche est fournie ci-dessous.

Un rapport de la Banque mondiale, l'un des plus complets, a conclu que les transactions foncières recensées s'élevaient à 45 millions d'hectares pour la seule année 2009. Des rapports plus récents de l'Institut Oakland et de la Coalition foncière internationale estiment qu'entre 60 et 80 millions d'hectares de terres avaient été louées à des investisseurs ; ce par rapport à un taux d'expansion des terres moyen de 4 millions d'hectares par an durant la décennie précédant l'année 2008. Les quatre principaux pays cibles pour les investisseurs étaient le Soudan (4 millions d'hectares), le Mozambique (2,7 millions d'hectares), le Libéria (1,6 millions d'hectares) et l'Ethiopie (entre 1,3 et 3,6 millions d'hectares).

TERRAINS LOUÉS À DES INVESTISSEURS DANS DES PAYS SÉLECTIONNÉS EN AFRIQUE

Pays	Superficie de terre louée aux investisseurs depuis 2004 (en hectares)
Ethiopie	Entre 1,3 et 3,6 millions
Ghana	Entre 450 000 et 1 million
Libéria	1,6 millions
Madagascar	Entre 800 000 et 1,7 millions
Mali	Entre 160 000 et 545 000
Mozambique	2,7 millions
Nigeria	793 000
Sierra Léone	500 000
Soudan	4 millions (couvrant seulement 9/25e des Etats)

Sources: Banque mondiale, l'Institut Oakland, IIED, FAO, FIDA, Schoneveld et al, Görgen et al

3.0 Questions économiques et sociales

La recherche sur les investissements agricoles à grande échelle a identifié un certain nombre de questions économiques et sociales. Le rapport de la Banque mondiale a constaté que les investisseurs ciblent les pays où la gouvernance foncière est faible, entraînant le transfert des terres au mépris des droits fonciers existants. Le rapport de la Banque mondiale a également constaté que les projets d'investissement n'ont pas réussi à générer des emplois. Ces résultats ont été confirmés par des études ultérieures de l'International Land Coalition, Land Deals Political Initiative, Oakland Institute, l'IIED et d'autres, faisant du droit à la terre l'une des principales préoccupations.



Institut international du développement

En Zambie par exemple, la Banque mondiale a constaté que certains secteurs attribués aux investisseurs étaient utilisés par un grand nombre de cultivateurs itinérants. Au Mozambique, où il y a un processus de réforme agraire en cours afin de reconnaître le titre des terres communales, la Banque mondiale a constaté que dans 20% des projets d'investissements étrangers, les titres fonciers (DUATS) avaient été attribués en même temps à la communauté locale et aux investisseurs. Le Mozambique a effectivement mis en place un moratoire temporaire pour tenter de répondre à certaines de ces préoccupations.

Il y avait aussi un certain nombre de questions issues de la notion selon laquelle les investisseurs avaient reçu des terres « disponibles » ou « non utilisées ». La stratégie éthiopienne de l'investissement étranger pour l'agriculture est censée se focaliser sur les terres « inutilisées » où la population est clairsemée. Toutefois, les preuves recueillies par la FAO, le FIDA et l'IIED montrent qu'au moins une partie des terres allouées aux investisseurs dans les régions du Benishangul Gumuz et de l'Afar avaient été antérieurement utilisés pour l'agriculture itinérante et le pâturage de saison sèche, respectivement¹. En fait, le terme "inutilisées" ne réfère pas nécessairement à des terres inoccupées, mais plutôt à des terres perçues comme non productives. Avec une population de 74 millions de personnes et une forte présence d'éleveurs, la Banque mondiale a constaté que la terre était utilisée presque partout².

Presque tous les projets ont eu d'importants effets de genre selon la Banque mondiale. Les problèmes d'accès aux terres ont nuit aux moyens de subsistance des femmes. Le temps requis par les femmes pour la recherche de l'eau ou la collecte du bois a augmenté. Dans une étude de cas, des dirigeants communautaires dans la province de Gaza, au Mozambique, ont accepté de fournir des terres à des investisseurs extérieurs, mais le résultat a été que les femmes ont perdu l'accès aux ressources forestières et hydriques essentielles à la subsistance de leurs familles. Dans de nombreux cas, les droits fonciers étaient présumés être au nom d'hommes seulement, et seuls les hommes de la communauté ont été consultés. Les femmes et autres groupes vulnérables étaient également moins susceptibles d'obtenir un emploi auprès d'investisseurs ou d'être inclues dans les processus de décision connexes à l'investissement.

La plupart des études font ressortir une culture du secret, où les communautés, les parlementaires et même des représentants du gouvernement, ne sont consultés ou informés au sujet des transactions foncières qu'après leur conclusion. En général, on a constaté une absence partielle ou totale de consultations communautaires . L'Institut d'Oakland a constaté qu'au Mali et en Ethiopie, par exemple, il n'y avait que peu ou pas de possibilité de consultations communautaires. Cependant, au Mozambique, la Banque mondiale a constaté quelques expériences positives. Dans un cas, des consultations sur les droits des agriculteurs itinérants ont conduit à un processus de cartographie qui a permis aux agriculteurs de déplacer leurs champs dans d'autres zones, en échange d'intrants agricoles et d'autres formes d'aide³.

Enfin, les réglementations environnementales nationales, en particulier celles relatives à l'évaluation de l'impact environnemental, n'ont pas souvent été entreprises. La loi éthiopienne, par exemple, exige que les évaluations d'impact environnemental soient entreprises, mais la Banque mondiale et l'Institut d'Oakland ont révélé que pas un seul projet n'a fait l'objet d'une telle évaluation. Les principales raisons données étaient le manque de capacité et la précipitation dans l'approbation des projets. En Zambie, où les EIE sont également nécessaires pour le défrichement des terres

¹ Cotula L., Vermeulen S., Leonard R., et Keeley J., 2009, Land grab or development opportunity? A quantitative and qualitative analysis of landgrabbing in Africa, FAO/IFAD/IIED

² Banque mondiale, Rising Global Interest in Farmland: can it yield equitable and sustainable benefits? World Bank, September 2010

³ ibid.



en vue d'activités agricoles à grande échelle, la Banque mondiale a constaté que seulement 15% des projets dans l'inventaire pays ont été enregistrés comme ayant une EIE. Cela contraste avec le Nigeria, où environ 85% des projets sont enregistrés comme ayant effectué ces évaluations.

4.0 Le paysage juridique

Trois sources de droit se rapportent aux investissements étrangers dans l'agriculture. La principale source du droit qui doit être utilisé pour régir tout investissement est la loi interne du pays hôte. Cela comprend l'ensemble des lois et règlements relatifs à l'admission des investissements étrangers, aux incitations, à la fiscalité, au droit sur la propriété, aux droits relatifs à l'eau et à son coût, à la santé et la sécurité humaines, à la protection de l'environnement, au droit du travail et à toute autre loi relative à des incidences possibles sur les communautés locales . Elle comprend également la constitution et les tribunaux.

En outre, deux sources du droit international portent sur les investissements dans les terres agricoles et dans le domaine de l'eau : (1) le contrat entre l'investisseur étranger et l'Etat, connu comme le « contrat du gouvernement hôte2 et (2) les traités d'investissement, soit sous la forme d'un traité bilatéral d'investissement (dont on dénombre plus de 2 700 dans le monde entier), d'un traité régional d'investissement ou d'un chapitre d'investissement dans le cadre d'un accord de libre-échange⁴.

Ces deux sources de droit international adoptent une perspective commerciale, et se donnent comme objectif la protection les intérêts de l'investisseur. Elles proposent des droits contractuels sévères et des mécanismes d'arbitrage pour protéger les investisseurs étrangers contre toute une série d'actions de l'Etat. Toutefois, Elles omettent souvent de prendre en compte de façon explicite, les intérêts économiques et sociaux des utilisateurs locaux ou les dimensions environnementales liées à l'investissement. Très peu de contrats ou de traités prennent en compte les obligations des investisseurs ou mentionnent de façon explicite la reconnaissance des droits des États à réglementer dans l'intérêt public.

Pourquoi est-il important pour les parlementaires d'être au courant du cadre juridique international de l'investissement?

Le cadre juridique est important, car les investisseurs étrangers pourraient utiliser les contrats d'investissement et les traités pour protéger leurs investissements, même si cela se faisait au détriment de la sécurité alimentaire locale, de la projection de l'environnement, du droit du travail et de l'accès local à la terre, à l'eau et à d'autres ressources naturelles. Il est extrêmement important que les gouvernements, avec l'aide des parlements nationaux, mettent correctement au point ces instruments juridiques avant qu'ils ne soient signés et ratifiés, les incorporant ainsi dans le droit interne.

De nombreux pays ont déjà signé des dizaines de traités bilatéraux d'investissement (TBI) et des contrats d'investissement largement en faveur de l'investisseur et qui comportent d'énormes insuffisances quant aux intérêts et aux besoins du pays d'accueil et de ses habitants. La seule façon d'éviter de futurs problèmes découlant de ces instruments consiste, pour ces pays, à renégocier les traités et les contrats, ou à procéder à des interprétations lorsque cela est possible. Par exemple, le Libéria et la Sierra Leone sont actuellement en train de renégocier les contrats d'investissement existants dans les domaines de l'agriculture et des mines ; ce, afin de remédier aux erreurs passées et d'améliorer les termes des

⁴ En outre, le droit des droits de la personne et le droit des cours d'eau transfrontaliers pourraient être pertinents mais ils ne feront pas ici l'objet d'une étude détaillée.



Institut international du développement durable

contrats en faveur du gouvernement et des communautés locales. Ensuite il y a d'autres pays, comme le Swaziland et le Botswana, où selon les rapports, les transactions foncières n'ont pas encore eu lieu; par conséquent, les termes des contrats d'investissement futurs restent à déterminer. Pour les pays se trouvant particulièrement dans cette situation, les parlementaires ont une énorme opportunité de s'impliquer dans l'élaboration des termes des futurs accords, tant en ce qui concerne les traités que les contrats.

Il y a un certain nombre de ressources qui peuvent fournir des informations au niveau de ces discussions. En ce qui concerne les traités d'investissement, l'IIDD a développé un modèle de traité sur les investissements qui vise à favoriser le développement durable. Voir http://www.iisd.org/investment/model/ pour plus d'informations.

L'IIDD a également contribué, dans deux processus mondiaux, à l'élaboration de directives et de modèles de contrats d'investissement. Le premier processus a été mené par le Représentant spécial de l'ONU sur les Affaires et les droits humains, John Ruggie. Le document final, *Principes en faveur de contrats responsables*, a été approuvé par le Conseil des droits humains en mai 2011⁵. Le second document est un modèle de contrat pour le secteur minier rédigé par un groupe d'avocats spécialisés dans le domaine de l'investissement dans le cadre d'un projet par l'Association internationale des barreaux. Le document qui en a résulté, *l'Accord modèle sur le développement minier*, part de la perspective du développement durable. Plusieurs éléments de ce document peuvent également être utiles à la négociation des contrats agricoles⁶. Ces deux documents peuvent servir de ressources utiles.

5.0 Accès à l'information

Typiquement, il est difficile de trouver qui est derrière ces investissements, non seulement avant l'investissement, mais même après, car les contrats et les investisseurs restent souvent secrets. Toutefois, plus récemment, des efforts ont été entrepris pour découvrir certains des acteurs derrière les projets d'investissement et pour publier un certain nombre de contrats d'investissement. Les Parlements à travers le continent doivent exiger d'avoir accès à ces informations au début du processus. Lorsque l'on connait les investisseurs, on peut vérifier la réputation d'une société ou d'un fonds dans les autres pays et dans le cadre d'autres projets pour tirer les enseignements de ces expériences.

L'accès aux contrats d'investissement, qui peut se présenter sous de multiples de formes, est crucial car c'est typiquement le contrat, ou l'ensemble des contrats, qui fixent les modalités de l'investissement foncier. Cela permettra au public et aux parlementaires de connaître les éléments les plus importants de l'investissement, à savoir:

- superficie de la terre, la durée et l'objectif du contrat de location;
- loyers à payer par l'investisseur pour le terrain;
- droits de l'investisseur à construire des infrastructures pour tirer l'eau des barrages ou effectuer des forages;
- autorisation de l'investisseur à tirer l'eau et le volume autorisé, etc;
- engagement du gouvernement à fournir la terre «libre de tout obstacle juridique ou autre», et
- droit applicable et règlement des différends.

Le Libéria montre la voie avec son Extractive Industries Transparency Initiative, qui publie tous les contrats d'investissement dans l'industrie minière, l'agriculture et la sylviculture sur leur site Web: www.leiti.org.lr. Cela montre

 $^{^{5}\,}Consulter: http://www.ohchr.org/Documents/Issues/Business/A.HRC.17.31.Add.3.pdf$

⁶ Consulter: http://www.mmdaproject.org/

que la transparence des contrats est en effet possible, et que les renseignements commerciaux confidentiels peuvent être expurgés le cas échéant.

Alors que la plupart des pays ne publient pas systématiquement les contrats d'investissement agricole, la société civile œuvre à rendre public un nombre croissant de marchés publics. En effet, un certain nombre d'ONG ont commencé à publier les contrats d'investissement sur leurs sites Web. L'ONG Grain, a la plus grande collection de contrats d'investissement publiés à ce jour. Ils sont disponibles à l'adresse suivante : http://farmlandgrab.org/home/post_ special?filter=contracts. L'Institut d'Oakland a également publié un certain nombre de contrats dans le cadre de son enquête récente sur les transactions foncières. Ils fournissent également des informations détaillées sur un certain nombre d'investisseurs, en particulier les souscripteurs privés et les détenteurs de fonds spéculatifs qui louent des terres à travers toute l'Afrique. Des informations complémentaires sont disponibles sur : http://media.oaklandinstitute. org/land-deals-africa

De plus amples informations au sujet de marchés potentiels ou réels sont disponibles ci-dessous (voir encadré 1 et matériel de lecture).

Encadré 1: EXEMPLES DE PROJETS D'INVESTISSEMENT EN ZAMBIE

- 1. 155 000 hectares de terres pour un projet de cultures pour l'exportation. Le gouvernement a créé un ensemble de fermes mais l'investisseur original a rapidement perdu tout intérêt.
- 2. À la fin de 2010, le journal *Times of Zambia* rapportait qu'un nouvel investisseur, Yuan Longping High-Tech Agriculture Company of China, avait signé un protocole d'entente pour reprendre un vaste ensemble de fermes créé par le gouvernement.
- 3. 20 000 hectares de terres pour des activités agricoles commerciales à grande échelle à Mkushi, dans la province centrale de Zambie. L'investisseur est une compagnie en partie sud-africaine et en partie britannique, Chayton Africa qui a obtenu une garantie conditionnelle de 50 millions USD auprès de la Banque mondiale pour cet investissement ainsi que l'assistance de ladite banque dans le cadre des négociations avec le gouvernement. En décembre 2009, un accord a été signé avec ce dernier aux termes duquel l'investisseur s'est vu accorder un bail de 99 ans, des droits sur l'eau et la possibilité d'exporter 80 p. 100 de la production.
- 4. 12 838 hectares pour une plantation de cane à sucre et 13 860 hectares pour l'agriculture sous contrat. L'investisseur, une multinationale en partie sud-africaine et en partie britannique, a loué les terres pour 99 ans moyennant 5 USD par hectare. Environ 300 petits propriétaires terriens cultivent la cane à sucre soit en tant que producteurs indépendants, soit en tant que métayers. Cependant, selon certaines allégations, l'investisseur exerce des pressions sur la population locale pour acquérir les droits fonciers et sur l'eau en demandant aux propriétaires de donner leurs terres en garantie de prêts. En outre, les salaires moyens sont inférieurs à ceux qui sont perçus dans le cadre d'autres options de fermage.
- 5. 15 000 hectares pour une plantation de cane à sucre dans le district de Kazangula par l'investisseur sud-africain AGZAM Project Developers. Promesses de création de 4 000 emplois, y compris 3 000 pour des agriculteurs locaux et investissement de 251 USD.
- 6. 3 000 hectares pour une bananeraie et autres activités agricoles à Kalonga Estates. L'investisseur est le fonds d'actions britannique Emergent Asset Capital et le projet est la plus vaste bananeraie de Zambie. La plantation inclut en outre la production de maïs, de blé, de soja et de teck. Les bananes sont vendues sur les marchés locaux et exportées.

Sources: Banque mondiale, septembre 2010; Times of Zambia, ZDA, Chinese firm seal agro deal, 21 août 2010; Banque mondiale, MIGA and Chayton Capital LLP to support agribusiness investments in southern Africa, 10 mai 2010, et discours de Neil Crowder, Chayton Africa, conférence AgInvesting à Genève 9-10 novembre 2010; Lusaka Times, Zambie: 15, 000 hectares sugar plantation to be set up in Kazungula, 2 avril 2011

Institut international du développement durable

Au Botswana, par exemple, nous savons que deux grands fonds de souscriptions privés, Emergent Asset Management et Chayton Africa, ont des plans pour acquérir de grandes étendues de terres agricoles. Chayton Africa a déclaré son intention d'acquérir jusqu'à 20 000 hectares de terres au Botswana, pour établir un centre agricole pour la production alimentaire régionale. Connaitre les offres avant qu'elles ne surviennent peut fournir l'occasion aux parlementaires de jouer un rôle en aidant à assurer que cette opération respecte la réglementation environnementale dans le pays, par exemple, ou permettre aux parlementaires d'organiser des consultations avec les communautés dans leurs circonscriptions.

6.0 Conclusions et questions pour les parlementaires

L'Afrique est devenue une destination privilégiée pour les investisseurs étrangers, en particulier dans le secteur financier, qui cherchent à investir dans les terres agricoles et l'eau. Les agences de promotion des investissements, les ministères concernés et les organismes multilatéraux comme la Banque mondiale, la CNUCED et les gouvernements donateurs, contribuent à faciliter le processus. Et pourtant, il y a des preuves croissantes au sujet des impacts négatifs sur l'accès des communautés locales à la terre, à l'eau et à la nourriture. Les parlementaires peuvent jouer un rôle important pour s'assurer que la stratégie d'investissement du gouvernement contribue à la sécurité alimentaire, au développement économique, à l'emploi et à une utilisation durable des ressources naturelles. Voici quelques questions clés dont les parlementaires devraient tenir compte :

- A. Quelles sont les informations dont dispose le Parlement sur les grands projets agricoles? Les contrats entre les gouvernements et les investisseurs publics?
- B. Est-ce que les transactions sur les terres agricoles sont soumises à un processus de ratification au parlement?
- C. Les parlementaires ont-ils accès aux plans d'activités des investisseurs étrangers? Si oui, sont-ils mis à disposition avant ou après leur approbation? Les parlementaires ont-ils un mot à dire dans le processus d'approbation?
- D. Les résultats des évaluations d'impact environnemental (EIE) sont-ils à la disposition du Parlement? Les parlementaires sont-ils en mesure de débattre des conclusions de l'EIE et faire des recommandations?
- E. Les parlementaires sont-ils informés des consultations communautaires qui ont lieu dans leurs circonscriptions? Y participent-ils? Ont-ils leur mot à dire?
- F. Les parlementaires sont-ils en mesure de surveiller l'avancement des projets d'investissement dans leurs circonscriptions? Sont-ils en mesure de s'assurer que les investisseurs se conforment à leurs obligations par rapport à l'emploi, à la formation des compétences et des responsabilités sociales, notamment dans la santé et l'éducation?

7. 0 Matériel de lecture

Généralités

Carin Smaller et Howard Mann, une soif de terres lointaines : les investissements étrangers dans les terres agricoles et dans l'eau, 2009 http://www.iisd.org/pdf/2009/thirst_for_distant_lands.pdf

Carin Smaller, une soif mondiale: Comment l'eau est le moteur de la nouvelle vague d'investissements étrangers dans les terres agricoles, Décembre 2010

Des études de cas et des documents fournis par le Consortium and Land deals Initiatives (LDPI) (Couvre de nombreux pays africains): http://www.future-agricultures.org/index.php?option=com_docman<emid=971

Des études de cas par l'International Land Coalition (ILC) (Couvre de nombreux pays africains): http://www.commercialpressuresonland.org/et http://www.landcoalition.org/publications

Cotula L., S. Vermeulen, Leonard R. et J. Keeley, *Accaparement des terres ou opportunité de développement? Une analyse quantitative et qualitative de l'accaparement des terres en Afrique*, FAO / FIDA / IIED, 2009 (Couvre : l'Ethiopie, le Ghana, Madagascar, le Mali, le Mozambique, le Soudan et la Tanzanie) http://www.fao.org/docrep/011/ak241e/ak241e00.

Görgen, M. Rudloff, B., Simons, J., Üllenberg, A., Väth, S. et Wimmer, L., L'investissement étranger foncier direct dans les pays en développement, Eschborn, GTZ, 2009 (Couvre: Madagascar et le Mali) http://www2.gtz.de/urbanet/library/detail1.asp?number=7529

Graham A., Aubry S., R. Künnemann, Suarez SM, Étude sur l'accaparement des terres : L'impact des politiques de l'Europe et pratiques sur l'agriculture africaine et la sécurité alimentaire, la FIAN, 2010 (Couvre : le Burkina Faso, le Burundi, le Kenya, le Mali, le Mozambique, le Sénégal, l'Ouganda) http://www.fian.org/resources/documents/others/report-on-land-grabbing/pdf

Ruth Hall, l'accaparement des terres en Afrique et les nouvelles politiques en matière d'alimentation, Futures Agriculture Juin 2011 (Couvre : le Kenya et la Tanzanie)

Les vautours de l'accaparement des terres: L'implication des sociétés financières européennes dans les terres à grande échelle, Merian Research and CRBM, 2009 http://www.rinoceros.org/IMG/pdf/VULTURES-completo-2.pdf

Pour suivre les dernières nouvelles des rapports sur les investissements étrangers dans la terre consulter le blog de Grain: http://farmlandgrab.org/

Pour voir une gamme de contrats entre investisseurs et États : http://farmlandgrab.org/home/post_special?filter=contracts

Pour voir la base de données de la CNUCED sur les traités bilatéraux d'investissement consulter : http://www.unctadxi.org/templates/docsearch____779.aspx

Comprendre les spéculations sur l'investissement foncier en Afrique, Oakland Institute, mai 2011 (Couvre : l'Ethiopie, le Mali, le Mozambique, la Sierra Leone, le Soudan, la Tanzanie, la Zambie) http://media.oaklandinstitute.org/land-deals-africa



Banque mondiale : Accroitre l'intérêt mondial dans les terres agricoles ; cela peut-il générer des avantages équitables et durables? Banque mondiale, septembre 2010 (Couvre : la République Démocratique du Congo, l'Ethiopie, le Kenya, le Libéria, le Mozambique, le Nigeria, le Soudan, la Tanzanie et la Zambie) http://siteresources.worldbank.org/INTARD/Resources/ESW_Sept7_final_final.pdf

République démocratique du Congo

Voir Banque mondiale, ILC et LDPI

Ethiopie

Fisseha, une étude de cas du Projet de développement agricole de Bechera, l'Ethiopie, EDC & CIT, 2011 http://www.landcoalition.org/sites/default/files/publication/1021/EDC_Ethiopia_web_11.03.11.pdf

Comprendre offres d'investissement foncier en Afrique : l'Éthiopie, Oakland Institute, mai 2011 http://media.oaklandinstitute. org/land-deals-africa/ethiopia

Weissleder L'investissement direct étranger dans le secteur agricole en Ethiopie, la Fondation Heinrich Böll et Misereor, 2009 http://www.boell.de/downloads/ecology/FDIs_Ethiopia_15_10_09_c_1.pdf

Voir aussi Banque mondiale, Cotula et al, ILC et LDPI (ci-dessus).

Ghana

Schoneveld, GC, German, L. A. et Nutakor, E., Vers un développement durable dans le domaine des biocarburants : évaluation des impacts locaux des acquisitions foncières étrangères de grande envergure au Ghana, 2010

Voir aussi Cotula et al, ILC et LDPI.

Kenya

L'accaparement des terres au Kenya et au Mozambique, FIAN 2009 http://www.fian.org/resources/documents/others/land-grabbing-in-kenya-and-mozambique/pdf

Voir aussi Banque mondiale, Graham et al ,ILC et LDPI.

Liberia

Voir Banque mondiale, ILC et LDPI

Madagascar

Investissement foncier direct étranger à Madagascar, la GTZ, Décembre 2009 http://www2.gtz.de/wbf/4tDx9kw63gma/gtz2010-0063en-foreign-direct-investment-madagascar.pdf



Voir aussi Görgen et al, Cotula et al, ILC et LDPI.

Mali

L'investissement foncier direct étranger au Mali, la GTZ, Décembre 2009 / http://www2.gtz.de/wbf/4tDx9kw63gmagtz2010-0064en-foreign-direct-investment-mali.pdf

Comprendre les spéculations dans l'investissement foncier en Afrique : Mali, Oakland Institute, mai 2011 http://media.oaklandinstitute.org/land-deals-africa/mali

Voir aussi Görgen et al, Cotula et al, ILC et LDPI.

Mozambique

Les biocarburants, l'accès aux terres et les conditions de vie des populations rurales au Mozambique, l'IIED http://pubs.iied.org/pdfs/12563IIED.pdf

IIED et la FAO, Exclusion des carburants? Le boom des biocarburants et l'accès des pauvres à la terre, 2008 http://pubs.iied.org/pdfs/12551IIED.pdf

FIAN, L'accaparement des terres au Kenya et au Mozambique, FIAN 2009 http://www.fian.org/resources/documents/others/land-grabbing-in-kenya-and-mozambique/pdf

Oakland Institute, Comprendre les spéculations dans le domaine des investissement fonciers en Afrique: le Mozambique, Oakland Institute, mai 2011 http://media.oaklandinstitute.org/land-deals-africa/mozambique

Voir aussi Banque mondiale, Cotula et al, ILC et LDPI.

Nigéria

Voir Banque mondiale.

Sierra Leone

Oakland Institute, Comprendre les spéculations dans le domaine des investissements fonciers en Afrique: Sierra Leone, Oakland Institute, mai 2011 http://media.oaklandinstitute.org/land-deals-africa/sierra-leone

Mike Anane et Cosmos Yao Abiwu, Rapport d'étude indépendante du projet de la bioénergie Addax Sugarcane-à-l'éthanol dans la région de Makeni en Sierra Leone, Juin 2011

L'accord foncier Socfin n'applique pas les meilleures pratiques. Rapport sur la mission d'enquête dans la chefferie de Malen, district de Pujehun, Sierra Leone, Green Scenery Freetown, mai 2011 http://www.greenscenery.org/index.php/publications



Soudan et Sud-Soudan

Oakland Institute : Comprendre les spéculations dans le domaine des investissements fonciers en Afrique : le sud du Soudan, Oakland Institute, mai 2011 http://media.oaklandinstitute.org/land-deals-africa/south-sudan

Voir aussi Banque mondiale, Cotula et al, ILC et LDPI.

Tanzanie

IIED et la FAO, *Exclusion des carburants? Le boom des biocarburants et l'accès des pauvres à la terre*, 2008 http://pubs.iied.org/pdfs/12551IIED.pdf

Comprendre les spéculations dans le domaine des investissements fonciers en Afrique : Tanzanie, Oakland Institute, mai 2011 http://media.oaklandinstitute.org/land-deals-africa/tanzania

Voir aussi Banque mondiale, Cotula et al, ILC et LDPI



Institut international du développement

Publié par l'Institut international du développement durable.

l'Institut international du développement durable Siège de l'IISD 161 avenue Portage est, 6ème étage, Winnipeg, Manitoba, Canada R3B 0Y4

Tél: +1 (204) 958-7700 | Téléc: +1 (204) 958-7710 | Site web: www.iisd.org